

Les boursiers sont choisis parmi des étudiants et des étudiantes qui ont présenté une demande à leur gouvernement. Ils peuvent suivre des cours de premier cycle (si le pays d'origine ne donne pas de formation dans le domaine choisi et si ces études sont indispensables au développement du pays), de deuxième ou de troisième cycle.

Les principaux domaines d'études sont les suivants : foresterie, agriculture, sciences appliquées, génie, administration, éducation, sciences sociales et économie. Le ministère de l'Éducation du Québec gère le programme et assure le secrétariat du Comité de sélection. À l'extérieur du Québec, l'administration du programme relève de l'Association des universités et collèges du Canada.

Participation du Canada aux institutions de la Francophonie

Le Canada a participé activement à la création et au développement des nombreuses institutions de la Francophonie dont plusieurs reçoivent un appui direct de l'ACDI.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

L'ACDI contribue au Programme spécial de développement (PSD) de l'ACCT, créé en 1975 à l'initiative du Canada. Le PSD offre des programmes modestes, ponctuels et à court terme dans les secteurs de l'assistance technique, de la formation et du perfectionnement, et des études techniques. Il consacre plus de 50 p. 100 de son budget au développement de la petite et moyenne entreprise.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES)

L'ACDI s'intéresse surtout au volet jeunesse de la Conférence, le sport étant subventionné par le biais de la formation supérieure des professeurs de sport. Depuis sa création en 1969, la CONFEJES appuie le développement socioéducatif et les activités physiques et sportives. À titre d'exemple, depuis 1988, la CONFEJES a soutenu la participation des jeunes au développement socioéconomique de leur pays par la promotion de l'esprit d'entreprise et la création de micro-projets et de micro-entreprises.

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)

L'ACDI contribue au Fonds international de coopération universitaire (FICU) de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Le FICU appuie le développement de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaire. Il aide les institutions d'enseignement supérieur en finançant des colloques, des projets de recherche et des activités. Il appuie également des opérations d'urgence au profit des institutions membres en Asie du Sud-Est, en Europe centrale et orientale, et au Liban.